

TARIF PRIVILÉGIÉ EN FAVEUR DE L'ANGLETERRE, 1898.

Ses principaux traits sont : 1° Le complément du tarif impérial de 1897, stipulant qu'à partir du 1^{er} août 1898, toutes les importations d'Angleterre venant en Canada paieront un droit de douane de 25 pour 100 moins élevé que le droit prélevé sur les marchandises des pays étrangers. 2° Il contient une disposition pour venir en aide aux Antilles, en accordant à leurs produits cette pleine réduction de 25 pour 100; une disposition semblable pour les autres colonies ou possessions anglaises dont le tarif douanier est aussi favorable au Canada que le tarif privilégié, l'est à telle colonie ou possession, pourvu, cependant, (a) que les articles non fabriqués admis sous ce tarif privilégié, soient des articles venant réellement d'un pays ou des pays ayant droit aux avantages offerts par tel tarif; (b) que tels avantages ne soient pas accordés à l'importation des articles dont la production n'est pas due en partie à tels pays; 3° cette réduction ne doit pas s'appliquer aux vins, à la bière, aux spiritueux, aux remèdes liquides et aux articles contenant de l'alcool, aux tabacs, cigares et cigarettes.

Les pays suivants faisant partie de l'Empire britannique sont compris dans cet arrangement :

Le Royaume-Uni—

Bermudes.

Indes anglaises Occidentales.

Bahama.

Jamaïque.

Iles Turque et Caïcos.

Iles Leeward.

Iles sous le vent.

Indes anglaises Occidentales—

Barbades.

Trinidad et Tobago.

Guyane anglaise.

Indes anglaises.

Ceylan.

Etablissement des Détroits.

D'après le budget de 1900 le tarif privilégié, donné aux parties de l'empire ci-haut mentionnées, a été augmenté de 25 pour 100 à 33½ pour 100 du 1^{er} juillet 1900.

VALEUR DES EFFETS IMPOSABLES IMPORTÉS EN CANADA POUR CONSOMMATION LOCALE ET LES DROITS PERÇUS SUR CES EFFETS
D'APRÈS LES TARIFS GÉNÉRAUX ET RÉCIPROQUES,
PAR PAYS, DURANT L'ANNÉE TERMINÉE
LE 30 JUIN 1898 ET 1900.

	TARIF GÉNÉRAL.		TARIF PRÉFÉRENTIEL.		TOTAL.	
	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.	Valeur.	Droits.
1898.						
Total, Empire britanniq.	\$ 3,559,461	\$ 1,791,950	\$ 19,735,855	\$ 5,137,271	\$ 23,295,316	\$ 6,929,221
" Pays étrangers....	46,111,365	13,529,584	5,218,407	1,348,268	51,329,772	14,877,852
" Entrées postales...		36,320		4,396		40,716
" importations d'effets imposables.	49,670,826	15,357,854	24,954,262	6,489,935	74,625,088	*21,847,789
1899.						
Total, Empire britanniq.	4,937,775	2,441,050	23,834,425	5,242,188	28,772,200	7,683,238
" Pays étrangers....	57,897,955	17,302,397	2,763,017	639,203	60,660,972	17,941,600
" Entrées postales...		67,104		3,901		71,005
" importations d'effets imposables.	62,835,730	19,848,936	26,597,442	5,885,293	89,433,172	25,734,226
1900.						
Total, Empire britanniq.	5,754,338	2,835,195	27,095,791	5,639,036	32,850,129	8,474,231
" Pays étrangers....	71,496,666	20,361,118			71,496,666	20,361,118
" Entrées postales...		51,823		1,938		53,761
" importations d'effets imposables.	77,251,400	23,248,136	27,095,791	5,640,974	104,346,795	28,889,110

* Droits perçus dans le Yukon, s'élevant à \$309,999, non compris.